

## Séance du 6 février 2018

L'An deux mil dix-huit, le six février, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 24 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

**PRESENTS** : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LEHOURS Jean-Michel, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

**ABSENTS** : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mr CONFESSON Bruno, LAJOIE Patrick, LASSAUZET Serge, MONGIS Gérard, excusés.

**POUVOIR** : Mr MARTIN Bernard (Pouvoir de Bruno CONFESSON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme JUILLARD Brigitte est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### 1. FINANCES

#### **PREPARATION DU BUDGET 2018 ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

##### **→ Travaux et budget COMMUNE 2018**

Annie DENIS, Adjointe aux finances informe l'assemblée que la remontée des besoins a été examinée par la commission des finances du 23 janvier 2018. Toutes les opérations ont été prises en compte et seront inscrites au budget primitif 2018, à savoir :

<b>INVESTISSEMENT 2018</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>Op. Article</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>VRD</b>		
2017 -Av du Colombier Rues Gambetta et C Chevrier place du Champ de Foire affichage vers Mairie	184/2315	23 641,00
2018- Reprise des trottoirs rue du Commerce et chaussée rues Basse et République, des Aires Longues Plateau du Colombier	184/2315	24 200,00
<b>S/Total</b>		<b>47 841,00</b>
<b>ACQUISITION DE MATERIELS</b>		
<b>MAIRIE</b>		
Informatique téléphonie fauteuils (mairie et ST)	176/2184	2 500,00
<b>ECC</b>		
Aautolaveuse	176/2188	15 000,00
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
jardinières	176/2188	1 500,00
bancs	176/2188	3 000,00
<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>		

compresseur	176/2188	2 000,00
défonceuse	176/2188	500,00
désherbeur thermique	176/2188	2 300,00
aspirateur à déchets	176/2188	16 000,00
triflash	176/2188	1 000,00
<b>LOCAL ANNEXE STADE</b>		
enseigne boulodrom	176/2184	2 500,00
<b>VEHICULES</b>		
véhicule rempl express	198/2182	8 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>54 300,00</b>
<b>DIVERS</b>		
<b>PARCOURS DE SANTE</b>		
parcours de santé	223/2181	7 500,00
	<b>S/Total</b>	<b>7 500,00</b>
<b>BATIMENTS</b>		
<b>RELAIS DE L'AMITIE</b>		
3 portes côté cuisine	175/2313	10 000,00
réfection bureau	175/2313	6 000,00
<b>LOGEMENTS GENDARMES</b>		
réfection des appartements	175/2313	72 400,00
<b>MAIRIE</b>		
toiture garage	175/2313	10 000,00
portes côté sud	175/2313	3 000,00
réfection salle d'honneur	175/2313	6 300,00
climatisation	175/2313	17 000,00
réfection murs et parvis	175/2313	10 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
rideau intérieur	175/2313	5 000,00
<b>ECC</b>		
Porte isolante quai de scène	214/2313	3 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>142 700,00</b>
<b>GROS TRAVAUX</b>		
CCAB rue Pasteur	215/2315	131 000,00
Liaison Batardeau/C de Richemont Pôle social	215/2315	302 728,00
2ème Aire de camping-cars	219/2315	49 146,00
VRD Batardeau/C de Richemont	184/2315	123 000,00
Ancienne Salle des Fêtes	225/2313	37 040,00
	<b>S/Total</b>	<b>642 914,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>895 255,00</b>

## **FONCTIONNEMENT 2018**

<b>DIVERS</b>		
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
forêt des écoles	60632	1 000,00
<b>ESPACES VERTS</b>		
brigade verte ADEM	60633	6 000,00
fleurissement et matériaux de paillage	60628	9 000,00
<b>MANIFESTATIONS</b>		
Village Etape signalétique	60632	3 000,00
Communication	6232	5 000,00
déco Noël	6232	6 000,00
feu d'artifice	6232	7 000,00

Autres (concours photos, vitrines) fanions	6232	2 500,00
divers spectacles ECC	6574	29 000,00
livres bibliothèque + logiciel	6065	1 500,00
<b>REFECTION DE PORTES</b>		
derrière Eglise + bascule	60632	3 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
Sécurité intrusion vitres	60632	1 500,00
<b>BATIMENTS</b>		
<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>		
divers travaux aménagements	60632	1 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
Toiture préau et peinture des classes	60632	5 000,00
nettoyage des murs	60632	1 000,00
huisseries et serrures	615221	12 000,00
sol cour	60632	1 000,00
<b>HALLE DES SPORTS</b>		
modif vestiaires arbitres	60632	1 000,00
minuterie lumière WC	60632	500,00
achat matériels	60632	1 500,00
<b>ECC</b>		
repeindre façade int scène + seuil de quai + façade ext quai	60632	2 000,00
<b>EGLISE</b>		
accessibilité sonnette	60632	300,00
Ecopic	60632	1 000,00
<b>MAIRIE</b>		
accessibilité tablette et sonnette	60632	300,00
révision toiture	615221	3 500,00
reprise porte d'entrée et salle billard	60632	1 500,00
<b>POLE CULTUREL</b>		
protection soubassements salle expo	61552	1 000,00
portes garage et plafond	615221	2 000,00
<b>POLE SOCIAL</b>		
travaux zinguerie gouttières	615221	2 500,00
<b>MARCHE COUVERT</b>		
chassis façade sud	615221	5 000,00
WC	61522	5 000,00
<b>TRESOR PUBLIC</b>		
gouttières et reprise lucarnes	615221	3 000,00
<b>STADE</b>		
reprise devant les buts	60632	3 000,00
<b>CIMETIERE</b>		
Ossuaire	615228	2 500,00
<b>LOCAL ANNEXE STADE</b>		
WC PMR	60632	5 000,00
Refaire les portes et peindre les volets	60632	2 500,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>137 600,00</b>

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente les subventions et participations validées par la commission des finances en date du 23 janvier 2018, à savoir :

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

article 6574

Année 2018

ASSOCIATIONS	Montant	BONUS
<b>ASSOCIATIONS MONTMARAULOISES</b>		
ACCA	200	
ACPG CATM	200	
123 PETITS POINTS	200	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	
APM	200	50
ANIM'EMERAUDE	200	
CLUB DE L'AMITIE	200	
CONFRERIE PATE AUX P DE T	200	50
FNATH	200	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200	
LES NOSTALGIQUES DES PLANCHES	200	
UNRPA	200	
WOLF KAN TRIBE SPIRIT	200	50
ASM BASKET	200	
ASM BILLARD	200	
ASM FOOT	200	
ASM HAND	200	
ASM PETANQUE	200	50
GENERATION DETENTE MONTMARAULT	200	50
DANCE ATTITUDE	200	
ENERGYM	200	
JUDO KWAI BOURBONNAIS	200	
LADY DANCE	200	50
LA MONTMARAULOISE	200	50
MONTMARAULT DENTELLE	200	
MONTMARAULT VELO NATURE	200	
UCAM	200	50
<b>Sous Total</b>	<b>5400</b>	<b>400</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

article 6574

Année 2018

ASSOCIATIONS	Montant	BONUS
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200	
AMICALE LAIQUE	0	
FANFARE MUNICIPALE	450	
<b>Sous Total</b>	<b>650</b>	

## AUTRES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

AGRETAM	18000	
MONTMARAULT ANIMATIONS	4300	
MONTMARAULT ANIMATIONS	29000	
<b>Sous Total</b>	<b>51300</b>	

<b>AUTRES ASSOCIATIONS A DOMINANTE PARTICIPATIVE</b>		
COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLIER	320	
FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES	550	
FSL CONSEIL DEPARTEMENTAL	530	
IFI 03 46€/apprenti	276	
INSTANCE DE COORDINATION	0	
<b>Sous Total</b>	<b>1676</b>	
DIVERS	8000	
<b>TOTAL</b>	<b>67026</b>	<b>400</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>67426</b>	

## **DETAIL DES PARTICIPATIONS**

**article 65548**

<b>Structure</b>	<b>Prév.2018</b>
ALLIER A LIVRE OUVERT	240,00
ASSOCIATION DES MAIRES	500,00
ATDA	920,00
DIVERS	2 000,00
FREDON FDGPCE ENNEMIS DES CULTURES	180,00
OGEC	12 000,00
SIDCFAR LE MONTET	500,00
SDE 03 (cotisation)	270,00
SDE 03	76 000,00
SPA	1 850,00
SRPIC	125 000,00
SYNDICAT DU COLLEGE	35 000,00
UDAAR 03	920,00
CENTRE SOCIAL RURAL	1 900,00
Conseil National des Villes Fleuries	200,00
Village Etape	2 020,00
<b>TOTAL</b>	<b>259 500,00</b>

## **LES TAXES 2018**

### **→ TAUX D'IMPOSITION**

Annie DENIS, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 1999 du fait de la Municipalité. Considérant les baisses sensibles des dotations de l'Etat et les gros investissements réalisés, la commission propose l'augmentation des taux comme suit :

	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
TH	19.77%	20.56%
TFB	12.40%	12.90%
TFNB	28.18%	29.31%

Le conseil municipal vote les taux à l'unanimité.

## → **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Annie DENIS rappelle le cadre législatif de l'instauration de la redevance assainissement permettant l'autonomie du budget assainissement. Pour l'année 2018, la Commission propose de conserver le taux et la part fixe de 2015, à savoir :

Part fixe annuelle par compteur : 25 € HT

Par m<sup>3</sup> consommé : 0.93€ HT

Le conseil municipal vote ces propositions à l'unanimité.

## ↳ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JEUNES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire propose de récompenser les Jeunes Sapeurs-Pompiers en attribuant une subvention exceptionnelle de 175€ à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers section de MONTMARAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 175€ aux JSP de Montmarault.

La dépense sera prise sur la ligne « divers » de l'article 6574.

## ↳ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des sapeurs-pompiers de Montmarault par lequel il demande l'attribution d'une subvention pour la pose d'une stèle de commémoration sur le parking de la caserne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montmarault.

La dépense sera prise sur la ligne « divers » de l'article 6574.

## ↳ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mandater une dépense nouvelle à l'opération 176- article 2188 de 18 300€ pour l'achat d'un désherbeur thermique et d'un aspirateur à déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur la base des textes applicables,

- AUTORISE le Maire à engager cette nouvelle dépense d'investissement nécessaire avant le vote du budget 2018 et s'engage à l'inscrire au budget 2018.

## **2. Travaux et CCAB**

### **Rue Pasteur**

Jean-Claude ALLOY informe le conseil qu'il reste une partie d'enrobés à faire de la rue du 11 novembre à la rue du Point du Jour, travaux reportés suite aux intempéries. Quelques bétons désactivés ont été repris. Le paysagiste est attendu sur le chantier.

## DOSSIERS DE SUBVENTIONS

### 1) 2<sup>ème</sup> Action du CCAB - AMENAGEMENT DE LA LIAISON RUE CAMUS DE RICHEMONT/BATARDEAU ET ESPACE SOCIAL

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement de la liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et Espace Social correspond à la deuxième action programmée en 2018. Cette deuxième action consiste en l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs dans une opération de recyclage foncier :

• Création d'espaces de stationnement (Liaison Camus de Richemont/Batardeau et Espace Pôle Social). L'ensemble, au centre-bourg au plus près des commerces afin d'améliorer leur fréquentation notamment par la population des communes environnantes et dans le cadre du label Village Etape.

L'estimation des travaux hors réseaux s'élève à :

- Travaux : **252 274.00€ HT soit 302 728.80€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2018,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>252 274.00€HT</b>	
<i>Conseil Départemental</i>	75 682.20€	30%
<i>DETR sur sécurité (montant 8279€ HT)</i>	1 490.22€	45% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 18%
<i>REGION Plan en faveur de la Ruralité</i>	10 000.00€	3.96% accordée
<i>Amendes de police sur sécurité (montant 99 248€ HT)</i>	-----	En cours
<i>Autofinancement</i>	165 101.58€	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Communal d'Aménagement de bourg auprès du Conseil Départemental.

### 2) AMENAGEMENT D'UNE DEUXIEME AIRE DE CAMPING-CARS

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement de la liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et Espace Social correspond à la deuxième action programmée en 2018. Cette deuxième action consiste en l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs dans une opération de recyclage foncier :

• Création d'une deuxième aire de camping-cars au centre-bourg au plus près des commerces afin d'améliorer leur fréquentation dans le cadre du label Village Etape.

L'estimation des travaux s'élève à : **40 955.00€ HT soit 49 146.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2018,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>40 955.00€HT</b>	
<b>Conseil Départemental</b>	12 286.50€	30%
<b>DETR</b>	5 733.70€	35% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 14%
<b>Autofinancement</b>	22 934.80€	

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Dispositif de soutien aux équipements touristiques pour création d'une 2<sup>ème</sup> aire de camping-cars auprès du Conseil Départemental.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement de la liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et Espace Social correspond à la deuxième action programmée en 2018. Cette deuxième action consiste en l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs dans une opération de recyclage foncier :

- Création d'une deuxième aire de camping-cars au centre-bourg au plus près des commerces afin d'améliorer leur fréquentation notamment par la population des communes environnantes et dans le cadre du label Village Etape, contribuant au renforcement de l'attractivité du bourg-centre.

L'estimation des travaux s'élève à : **40 955.00€ HT soit 49 146.00€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2018,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>40 955.00€HT</b>	
<b>Conseil Départemental</b>	12 286.50€	30%
<b>DETR</b>	5 733.70€	35% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 14%
<b>Autofinancement</b>	22 934.80€	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### **3) LIAISON DOUCE RUE CAMUS DE RICHEMONT/BATARDEAU ET AMENAGEMENT D'UN BELVEDERE**

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement de la liaison rue Camus de Richemont/Batardeau et Espace Social correspond à la deuxième action programmée en 2018. Cette deuxième action consiste en l'Aménagement d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique des centres bourgs dans une opération de recyclage foncier :



- Création d'espaces de stationnement (Liaison Camus de Richemont/Batardeau) à partir de la place Robert Ferrandon en empruntant la rue Camus de Richemont,
- Aménagement d'un belvédère donnant à voir le bocage Bourbonnais en termes d'agrément et de promotion du territoire (certains points de vue sur la campagne de Montmarault peuvent déjà être appréhendés depuis ce belvédère et cet aménagement a été pointé comme critère conseillé lors du renouvellement du label Village Etape).

L'estimation des travaux concernant l'aménagement du cheminement sécurisé pour les piétons au début de la rue Camus de Richemont, la liaison douce entre la rue Batardeau et Camus de Richemont assurée par un cheminement séparé des stationnements par des massifs d'espaces verts ainsi que le garde-corps en partie haute du belvédère, s'élève à :

- 13 829.00€ HT soit 16 594.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les différents travaux énumérés ci-dessus ainsi que l'inscription des crédits au budget 2018,
- **ACCEPTTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>Travaux de sécurité</b>	
<b>Dépenses</b>	↪ Travaux 13 829.00€ HT Soit 16 594.80€ TTC
<b>Recettes</b>	<b>13 829.00€ HT</b>
Conseil Départemental	4 148.70€
DETR	2 489.22€
autofinancement	7 191.08€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

#### **4) 2<sup>ème</sup> Action du CCAB – LIAISON BATARDEAU/CAMUS DE RICHEMONT ET POLE SOCIAL**

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement de la liaison Batardeau/Camus de Richemont et Pôle social correspond à la deuxième action programmée en 2018. Cet aménagement consiste, dans un esprit de cohérence, à partir de la place centrale (place Robert Ferrandon où se concentrent les commerces), d'ouvrir la rue Camus de Richemont en direction de la Rue du Batardeau par l'acquisition et la démolition d'un ancien site industriel dans le cadre d'un recyclage foncier.

A proximité du centre bourg, les priorités en matière d'aménagement sont de :

- créer une liaison véhicules entre la Rue Camus de Richemont et la Rue du Batardeau (en contrebas de 2.5m environ),
- créer une liaison douce entre la Place Robert Ferrandon et la Rue du Batardeau,
- créer un espace de stationnement véhicules (Hôtel-Restaurant, riverains, stationnements secondaires Place R. Ferrandon),
- rénover les Rues Camus de Richemont et Batardeau,
- créer un espace de stationnement sécurisé du public fréquentant le pôle social mais également de permettre une liaison douce en direction de la Place Robert Ferrandon en passant par le porche de la Maison des 3 Roys et l'arrière de l'Eglise aménagée très récemment, l'ensemble afin de libérer le stationnement Place Robert Ferrandon, nécessaire à la clientèle de passage dans le cadre notamment de Village Etape.

L'estimation des travaux hors réseaux s'élève à :

- Travaux : 354 671.00€ HT soit 425 605.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et sa réalisation en 2018,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>354 671.00€HT</b>	
<i>Conseil Départemental</i>	106 401.30€	30%
<i>DETR sur sécurité (montant 13 829€ HT)</i>	2 489.22€	45% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 18%
<i>Région (montant 252 274€HT)</i>	10 000.00€	3.96% Accordée
<i>Amendes de police sur sécurité (montant 99 248€ HT)</i>	-----	
<i>Autofinancement</i>	235 780.48€	

- **SOLLICITE** une subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

## 5) TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte rendu de la Commission des chemins concernant les projets 2018 à savoir :

- réfection totale des rues Batardeau et Camus de Richemont suite à la reprise des réseaux (rues impactées par la création des espaces de stationnement dans le cadre de la liaison Camus de Richemont/Batardeau),
- création d'un plateau surélevé avenue du Colombier,
- restructuration de chaussée sur diverses rues du Commerce, Basse, République, Aires Longues.

Soit un total de travaux de 125 670.35€ H.T – 150 804.42€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réfection de ces voiries ainsi que l'inscription des crédits au budget 2018,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>VOIRIE 2018</b>	
<b>Dépenses</b>	↳ Travaux 150 804.42€ TTC Soit 125 670.35€ HT
<b>Recettes</b>	<b>125 670.35€ HT</b>
Subvention Conseil Départemental	37 701.11€
autofinancement	87 969.24€

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie auprès du Conseil Départemental.

## **6) FONDS DE CONCOURS DE Commentry Montmarault Nérís Communauté**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif du fonds de concours mis en place par la communauté de communes afin de contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur des édifices culturels et du petit patrimoine rural non protégé.

A ce titre, la commune de MONTMARAULT présente deux dossiers, à savoir :

- **au titre des édifices culturels** : l'Eglise St Etienne pour le changement de 3 portes, pour un montant estimé à 4205€ HT, soit 5046€ TTC,
- **au titre du petit patrimoine rural non protégé** : la Maison des 3 Roys, pour la réfection des escaliers du porche et le changement d'une porte, pour un montant estimé à 3875€ HT, soit 4650€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les différents travaux énumérés ci-dessus ainsi que l'inscription des crédits au budget 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours auprès de Commentry Montmarault Nérís Communauté.

## **3. PERSONNEL**

### **↳ RECRUTEMENT**

Suite à la proposition de la commission du personnel, le conseil municipal de la commune de MONTMARAULT, après en avoir délibéré

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement temporaire d'activité avec la réorganisation du service d'accueil à la mairie,

#### **DECIDE :**

- La création d'un poste d'agent administratif territorial non titulaire à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,
- Le recrutement par contrat en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de Madame Audrey COURCEL à compter du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2018 en qualité d'agent non titulaire à temps complet pour assurer les fonctions d'adjoint administratif territorial. Elle sera rémunérée à l'indice brut 347 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'ECHELLE C1, et percevra le cas échéant le supplément familial de traitement.
- De demander à Monsieur le Maire d'établir le contrat d'engagement.

### **↳ REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES DES AGENTS CONTRACTUELS**

La Commune de Montmarault emploi des agents non-titulaires de droit privé qui sont embauchés dans les cadres suivants :

- CUI-CEC.

Ces agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires dans l'exercice des missions qui leur sont dévolues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- charge Monsieur le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant les heures supplémentaires ou complémentaires effectuées par les agents non titulaires de droit privé au prorata des heures réellement effectuées,
- autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

#### **4. Stationnement**

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue Pasteur, les sens de circulation ont été revus, selon le plan ci-dessous :



Afin d'organiser le stationnement rue Alsace Lorraine, le Maire prendra un arrêté réglementant le stationnement dans cette rue par quinzaine.

#### **5. RYTHMES SCOLAIRES**

Valérie BALICHARD informe l'assemblée que le Conseil d'Ecole a voté le passage à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 avec changement de l'horaire qui passe de 13h à 16h au lieu de 13h30 à 16h30.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

##### **↳ Bernard Martin :**

- E.P.F.Smaf Auvergne a décidé que pour les avances concédées, le taux d'intérêt passerait de 1 à 0%
- Louveterie : le procès-verbal de la battue aux pigeons du 17/11/2017 sur Montmarault, 227 pigeons ont été abattus.
- Mme Laurent du Secours Catholique souhaite (à la demande des occupants) l'installation d'un poulailler sur l'emplacement du jardin solidaire. Refus du conseil municipal
- Des problèmes à La société de pêche, la Montmaraultoise ont été évoqués. Une assemblée Générale extraordinaire est prévue le 17 février 2018 à 18 h 30 au Pôle associatif, pour une nouvelle élection du conseil d'administration. Bernard Martin a précisé que la convention entre la commune et la société de pêche ne sera signée que pour 1 an.

##### **↳ Valérie Balichard :**

- L'assemblée générale des donneurs de sang a eu lieu le 27/01/2018 : 18 communes y participent. Bilan pour 2017 : 6 collectes et 239 donneurs, 497 candidats. Pour Montmarault :

876 donateurs potentiel et 47 donateurs. Le 13 avril, la collecte aura lieu au Relais de l'Amitié, l'ECC étant occupé par la Foire expo de l'UCAM.

- Réunion à St-Priest en Murat par le collectif Hubertine-Auclert (née en 1848) sur l'égalité hommes/femmes, une randonnée sera organisée le 28 avril 2018 avec l'inauguration de la place qui portera son nom et de la Mairie. Une action sera menée avec les collèges de Tronget et de Montmarault à l'ECC.
- Une exposition sera organisée sur Hubertine Auclert lors des journées du Patrimoine à Montmarault.

↳ **Roland Daffix :**

- Signale des problèmes d'éclairage au Marché couvert. Tout est maintenant réparé.

↳ **Jean-Michel Lehours :**

- Lampadaire en panne rue Joliot Curie.

↳ **Martine Jobert :**

- Le panneau (RIS) place Robert Ferrandon cassé pendant la tempête n'est toujours pas remis en place ? JC Alloy dit qu'il est en court de réparation.

La séance est levée à 22h30.